

<http://anglais-lp.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article32>

Vous voulez organiser un voyage ou un stage à l'étranger.

- Ouverture Européenne et Internationale -

Date de mise en ligne : vendredi 5 février 2010

Copyright © Anglais LP Rouen - Tous droits réservés

Comenius 1.1 :

Comenius 1.2 :

Stages en entreprise

Echanges Individuels

Appariements

Sorties à l'étranger

ECHANGES : actions de formations avec l'étranger B.O. n°7 du 6 novembre 2003 :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/special7/default.htm>

CONVENTION TYPE CONCERNANT LES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL À L'ÉTRANGER DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE DE NIVEAUX V ET IV

Encart BO n° 44 du 27 Novembre 2003 :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/44/MENE0302367C.htm>

COMENIUS :

· **Site de la Commission Européenne** : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

· **Site Socrates France** : <http://www.socrates-france.org/>

Point de contact régional : Monsieur Alain Rossignol DAREIC dareic@ac-rouen.fr : Les projets Comenius 1 reposent sur des partenariats constitués entre les établissements scolaires des pays participant au programme Socrates. Ces pays sont les quinze Etats membres de l'Union Européenne (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Royaume-Uni), les pays qui sont membres de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et qui ont également signé l'accord sur l'espace européen avec l'U.E. (Islande, Liechtenstein et Norvège) et, enfin, les pays candidats à l'adhésion à l'U.E. (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie).

Il est important de noter que pour les projets décrits ci-après qu'au moins l'un des partenaires doit impérativement faire partie de l'un des états membres de l'U.E.

Les projets de COMENIUS 1 comprennent :

· les projets scolaires (Comenius 1.1)

· les projets linguistiques (Comenius 1.2)

COMENIUS 1.1 :

Vous voulez organiser un voyage ou un stage à l'étranger.

Les projets scolaires reposent sur des partenariats entre au moins trois établissements scolaires originaires de trois des pays cités ci-dessus et peuvent être financés sur une durée maximale de trois ans. Le projet est commun aux trois établissements et il est primordial de choisir un thème qui motive à la fois les élèves et les enseignants dans le but d'explorer, d'échanger des informations et apprendre mutuellement auprès de l'autre.

Les résultats ou produits finaux des projets scolaires sont très divers allant de la production d'une brochure, d'un dépliant ou d'un CD ROM à la réalisation d'une exposition ou à la production d'une vidéo.

Il est à noter que pour ce projet, il n'y a pas de mobilité des élèves mais une mobilité des enseignants. Le financement par Comenius est de 100%, plus Euros 1500 par année. Une visite préparatoire est nécessaire et doit obligatoirement intervenir avant que la candidature à un projet ait été déposée.

Les établissements scolaires peuvent demander à leur agence nationale (via la DAREIC) de bénéficier d'une bourse en vue d'entreprendre une visite préparatoire. Une telle visite dure une semaine au maximum et vous permet de rencontrer vos éventuels partenaires, de discuter et d'élaborer ensemble votre projet. Cette visite constitue ainsi une opportunité pour commencer à nouer les relations personnelles sur lesquelles se construit un projet réussi et à constituer votre dossier de demande de financement. Cette visite vous permettra également de connaître les établissements partenaires (locaux, niveau d'équipement informatique, etc.), leur système scolaire et leur culture. Vous pourrez également à cette occasion discuter du programme de travail, du rôle et de la fonction de l'établissement coordinateur et des partenaires, des moyens de communication, de la langue à employer.

COMENIUS 1.2 :

Les projets linguistiques regroupent deux établissements scolaires issus chacun d'un pays différent. L'objectif des projets linguistiques est de motiver les élèves pour qu'ils communiquent dans les langues étrangères et qu'ils améliorent leurs capacités dans ce domaine. Ces projets reposent sur un travail conjoint des élèves et des enseignants sur un thème choisi.

Les projets incluent un échange mutuel entre au moins une dizaine de participants qui se rendent tour à tour dans l'établissement partenaire pour un séjour d'une durée minimale de 14 jours. Chaque fois que possible, les élèves devront séjourner dans la famille de leur correspondant. Cette solution présente de nombreux avantages : tout d'abord c'est le moyen de pratiquer ses compétences linguistiques ; ensuite l'élève apprendra ainsi à connaître de façon privilégiée et enrichissante une autre culture.

Le travail sur le produit final fait partie intégrante du projet linguistique. Ce travail doit être une production commune des deux groupes d'élèves, dans la langue respective des deux partenaires.

Les projets linguistiques sont financés par l'agence à 100% plus 1500 Euros par projet.

La visite préparatoire est indispensable.

STAGES EN ENTREPRISE

Le stage en entreprise se déroule dans l'un des pays européens cités plus haut. Il faut avoir de bonnes bases de la langue du pays. En Allemagne cependant on peut envisager de s'exprimer en anglais avec l'accord du maître de stage de l'entreprise concernée.

Le stage fait partie du parcours professionnel de l'élève et donne droit à l'attribution d'un "Europass", sorte de passeport qui atteste du parcours de formation de l'élève à l'étranger. La durée du stage est de 3 semaines minimum pour les lycées professionnels et 3 mois pour les B.T.S. La meilleure solution est la réciprocité : il convient donc de rechercher un partenaire étranger.

Pour plus de renseignements sur ces programmes, consultez les sites officiels :

· **Pour Leonardo da Vinci** : <http://www.europe-education-formation.fr/leonardo.php>

· **Pour Europass** : <http://www.europe-education-formation.fr/europass.php>

ECHANGES INDIVIDUELS

Cette formule concerne les élèves très motivés du point de vue de l'apprentissage linguistique et interculturel. L'échange a lieu pour une période de 3 mois environ et l'élève est sous statut scolaire (2 mois ½ environ sur temps scolaire + vacances).

Pour plus de renseignements, consulter la circulaire rectorale adressée par la DARIC à votre établissement en mars 2002.

APPARIEMENTS

Les appariements sont une sorte d'accord officiel entre un établissement scolaire français et un partenaire étranger. Les appariements sont basés sur des correspondances régulières (Internet, fax) et une rencontre annuelle (ou bisannuelle) sur un thème commun (projet culturel, linguistique).

Les subventions accordées par le Rectorat - DAREIC dépendent de la qualité et de la durée du projet et du nombre d'élèves. En général, une somme de Euros 30 par élève est accordée, ce qui couvre une partie du transport. Cependant, ce système reposant sur les principes de l'échange, il n'y a pas de frais d'hébergement. La durée de l'échange doit se rapprocher des 15 jours minimum sur temps scolaire inscrit dans les circulaires ministérielles.

SORTIES A L'ETRANGER

Ces sorties d'un ou deux jours ont pour vocation de susciter l'intérêt des élèves pour un pays étranger et de les inciter ensuite à effectuer des séjours plus longs. Elles ne bénéficient d'aucune subvention.

Il ne faut jamais faire appel à un organisme non agréé par l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques : 8, rue César Franck - 75015 Paris - Tél. : 01.47.83.31.65 - Fax : 01.45.66.69.90.

Le voyage est placé sous l'autorité du Chef d'établissement et ne doit pas excéder 10 demi-journées sur le temps scolaire. L'autorisation d'effectuer ce voyage est à demander au Rectorat (1 exemplaire pour le Recteur, 1 exemplaire pour le Vice-Recteur).

EN CONCLUSION

Lorsque vous prenez l'initiative de participer à un projet, vous devez bénéficier du soutien de votre Chef d'établissement et des autres enseignants, même s'ils ne sont pas directement engagés dans ce projet. Seul, ce n'est pas possible : il faut une équipe motivée.

Il faut anticiper les projets, les monter avant d'avoir tous les participants et ne pas se laisser décourager par les aspects financiers. Il y a toujours une solution. Ces projets doivent obligatoirement être inscrits au projet d'établissement et présentés en Conseil d'administration avant le début de la mise en oeuvre.

Vous pouvez contacter Monsieur Alain Rossignol, Délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DAREIC) par courrier électronique : dareic@ac-rouen.fr